Aſtronomie des Marins, ou *Nouveaux Elémens d'Aſtronomie à la portée des Marins, tant pour un Obſervatoire fixe, que pour une Obſervatoire mobile.* A Avignon chez la veuve Girard, avec des tables & des figures, vol. in-8°.

Le P. Pezenas, ancien Profeſſeur Royal d'Hydrographie à Marſeille, eſt auteur de cet ouvrage. Nous avions déjà pluſieurs choſes concernant l'Aſtronomie des Marins dans le traité de la Navigation de MM. Bouguer & de la Caille, dans l'Etat du Ciel de M. Pingré, dans la connaiſſance des mouvemens céleſtes, dans l'Aſtronomie de M. de laLande, dans l'Aſtronomie Nautique de M de Maupertuis; mais elles étaient ou éparſes dans ces différens ouvrages, ou traités trop ſçavamment, ce qui les empêchait d'être à la portée de tout le monde. Le Pere Pezenas a ſçu raſſembler avec méthode & avec clarté tout ce qu'un Marin doit ſçavoir ſur cette matiere.

CHANGES.

J. 1766.	*Jeudi 24.*	*Ven. 25.*	*Sam. 26.*
Amſterdam.	55 ½ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 1 16e. .	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 ¾ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 3 6. .	*FESTE.*	. . . .
Cadix. . .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	96 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	5 8e. .	. . . .	. . . .

NAVIRES EN ARMEMENT.

DE NANTES, *le 18 Juillet 1766.*

Le Navire *la Plaine de Léogane*, de 250 tonneaux, Capitaine *Rice*, eſt en charge dans ce Port pour Léogane. Il ſe trouve auſſi en charge les Navires étrangers *l'Union*, Capitaine *Johannes Ricke*; & *le Palmier*, Capitaine *Pierre Dickſon*, pour Bruges; *la Notre-Dame de Begogne*, Capitaine *Julien de S^t. Laurent*; & *la Notre-Dame du Mont-Carmel*, Capitaine *Jacques Teſcolado*, pour Bilbao; *le Jeune Abrahaam*, Capitaine *Henrich Van Lob*, pour Hambourg; *la Charité*, Capitaine *Stromer*, pour Bremen.

FINANCES.

ARREST DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Du 1.^er Juin 1766, concernant les Offices des Gouverneurs & Lieutenans de Roi, dans toutes les Villes cloſes du Royaume, créés par l'Edit de Novembre 1733.

LE ROI s'étant fait repréſenter, en ſon Conſeil, l'Edit du mois de Novembre 1733, portant création & rétabliſſement des Gouverneurs & Lieutenans de Sa Majeſté, dans les Villes cloſes du Royaume, & l'Edit du mois d'Août 1764; Sa Majeſté aurait reconnu qu'Elle n'avait excepté de la ſuppreſſion générale des Offices, ordonnée par ledit Edit, ceux de Gouverneurs & Lieutenans de Roi des Villes, que parce qu'Elle avait eſtimé que ces Offices étaient des titres précieux à conſerver dans une Monarchie dont le principe eſt l'honneur, & qu'ils pouvaient d'ailleurs devenir un objet de récompenſe pour la Nobleſſe de ſon Royaume, & ſur-tout pour des Militaires qui, après avoir ſervi ou ſervant encore dans ſes armées, chercheraient à ſe procurer, ſouvent dans leur propre Pays, une retraite tout à la fois utile & honorable: Que par cette raiſon Sa Majeſté aurait rendu, le 4 Mai dernier, une Déclaration par laquelle il eſt ordonné qu'il ne ſera pourvu auxdits Offices qu'à vie, parce que la Finance s'en éteignant par mort, Sa Majeſté ſe trouve à portée d'y attacher des gages aſſez conſidérables pour rendre le ſort des Pourvus plus avantageux, ſans en devenir plus onéreux à l'Etat, qui ſe trouvera au contraire libéré du capital originⁱᵉ. & qu'Elle aurait eſtimé en même temps devoir faire payer, par les Tréſoriers de l'ordinaire de ſes guerres, les gages & appointemens deſdits Offices, afin de leur rendre un caractère plus militaire que municipal: Et Sa Majeſté conſidérant que ſes vues favorables pour ſa Nobleſſe & ſes Officiers militaires ne pourraient encore être remplies, tant qu'au moyen d'une ſimple Finance on ſerait admis indiſtinctement à lever leſdits Offices, & ſur-tout tant qu'il reſterait aux Nobles & aux Militaires la crainte que les fonctions & prérogatives deſdits Offi-

ces ne leur fuſſent conteſtées, S. M. aurait cru devoir expliquer plus amplement ſes intentions ſur tous ces différens objets, & aſſurer en même temps l'état deſdits Offices relativement à leurs appointemens & à leurs fonctions, honneurs, prééminences, priviléges, prérogatives & exemptions, dans la jouiſſance deſquels ils pourraient être troublés & eſſuyer des conteſtations, ſous prétexte qu'on les confondrait avec les ſimples Officiers Municipaux ſupprimés, quoiqu'ils ſoient exceptés de ladite ſuppreſſion, & que, par la nature & dignité de leurs titres & fonctions, ils ne puiſſent être réputés en faire aucunement partie. A quoi voulant pourvoir, & s'étant fait pareillement repréſenter l'Edit du mois d'Août 1696, celui du mois de Décembre 1708, les Déclarations des 11 Juin 1709 & 9 Décembre 1710, les divers Arrêts du Conſeil rendus en conſéquence, & notamment ceux des 24 Mars & 12 Décembre 1711, 4 Juillet 1713, 2 Mars & 18 Octobre 1723, 18 Janvier 1724, 22 Décembre 1744, & autres Arrêts & Ordonnances, Edits & Déclarations rendus ſur le fait deſdits Gouverneurs & Lieutenans de Roi; Et ouï le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire & au Conſeil Royal, Contrôleur Général des Finances; SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui ſuit:

I. IL ſera procédé à l'établiſſement des Offices de Gouverneurs & Lieutenans de Sa Majeſté, créés par Edit de Novembre 1733, en chacune des Villes cloſes du Royaume, & auxquels n'a encore été pourvu, mais pour, par les Pourvus, en jouir à vie ſeulement, conformément à la Déclaration de Sa Majeſté du 4 Mai dernier; Sa Majeſté ſe réſervant, vacation avenant par mort, la pleine & entière diſpoſition deſdits Offices.

II. IL ne pourra être pourvu auxdits Offices, ſoit pour la première fois, à l'égard de ceux qui reſtent à lever, ſoit à l'avenir, en cas de vacation par mort, que la finance n'en ait été payée aux Revenus caſuels de Sa Majeſté, ſuivant les rôles arrêtés en ſon Conſeil, & qu'en juſtifiant de la quittance de ladite finance, ſur laquelle il ſera expédié des lettres en commandement, par le Secrétaire d'Etat ayant le département de la Province; & ſeront leſdites Lettres ſcellées en la grande Chancellerie, ſans qu'il puiſſe être exigé aucun droit de marc-d'or, dont Sa Majeſté entend que les Pourvus deſdits Offices demeurent à jamais diſpenſés.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ARREST DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, du 30 Juin 1766, qui ordonne que les rentes de l'Emprunt fait par les Magiſtrats des Chef colléges de la Flandre maritime, en exécution de l'Arrêt du 13 Novembre 1759, ſeront compriſes dans les diſpoſitions de l'Edit du mois de Décembre 1764.

AUTRE, ET LETTRES-PATENTES ſur icelui, regiſtrées en la Chambre des Comptes, le 6 Juillet 1766, des 7 & 11 Juillet 1766, qui commettent le ſieur CARON, pour faire au lieu & place du ſieur de Beaumois, le payement des rentes conſtituées ſur l'Ordre du Saint-Eſprit.

AUTRE, du 8 Juillet 1766, qui caſſe les Sentences de pluſieurs Élections de Normandie, tendantes à obliger les Débitans de tabac à la preſtation de ſerment & enregiſtrement de leurs commiſſions: déclare qu'ils ne peuvent y être aſſujettis; & fait défenſes aux Officiers deſdites Élections, & à tous autres, de rendre à l'avenir de pareilles Sentences.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet. 1766.	*Jeudi* 24.	*Vendredi* 25.	*Samedi* 26.
Ac. des Indes.	1320 15		1317 ½
Emp. de la Com.	416		416
Prom. à 5 p ⅌.	16 ½ 18 5m.		16 ½
Prom. à 4 p ⅌.	35		34 ½
Ac. des Fermes.	860. 62 ½		862 ½ 65. 62 ½
Amortiſſement.	13		
2 f. p. l. du Dix.	13		13
3e. Loterie.	23 23 ½		23 ½
Annuités.	425	FESTE.	425
Coup. d'An.	82 ½		82 ½
Emp. de 50 mil.	21. 22		22. 22 ½ 5m.
Emp. de 30 mil.	25 ½ 26. 25 ½		25 ½ 25
Col. 1759.	26		26
Canada.	29 30 5m.		29. 28 ½
4e. L. Epoques.	23. 10e. 28		21 ½ 10e.
Rouette.	23 ½ Av. 25 ½		2 ½ Av. 25 ½
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌			
Bretagne.			
3 p ⅌ ſur les Cui.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 60.

De Cadix.

On a appris que le 24 Juin 1766, il eſt entré dans la Baye de Cadix les vaiſſeaux de Regiſtre *la Concorde*, parti de Lima le 29 Janvier 1766, & le *Saint Chriſtophe*, venant de la Havane, d'où il étoit parti le 1 de Mai dernier. Leur cargaiſon conſiſte, POUR LE COMPTE DU ROI; en 82785 piaſtres fortes en argent & en or; & POUR LE COMPTE DES PARTICULIERS, en 2143289 dito, 41622 arrobes de cacao, 816 arrobes de caſcarille, 2792 quint. de cuivre, 1500 quint. de bois de campêche, 25575 arrobes de ſucre, & diverſes marchand. du pays.

Passage du Sund.

Du 5 au 8 Juillet 1766, il eſt paſſé par le détroit du Sund, 1 Navire ſorti d'Amſterdam pour la Mer Baltique; 37 allant à Amſterdam, dont 7 partis de Stockholm, 11 de Dantzick, 4 de Konigsberg, 2 de Pillau, 3 de Petersbourg, 8 de Riga, 1 de Liebau & 1 de Bornebourg; 2 ſortis de Londres, dont 1 pour Riga & 1 pour Aberdeen; 13 allant aux Iſles Britanniques, ſçavoir, 7 pour Londres dont 2 partis de Mémel, 2 de Stetin, 2 de Petersbourg & 1 de Rugenwalde; 2 pour Dublin, dont 1 parti de Mémel & 1 de Stockholm, 1 parti de Memel & 1 de Riga pour Lancaſtre, 1 de Petersbourg pour Briſtol, & 1 de Konigsberg pour Rocheſter.

Récapitulation. Du 5 au 8 Juillet, il eſt paſſé par le détroit pour LA HOLLANDE, 1 Vaiſſeau d'exportation & 37 d'importation; pour LES ISLES BRITANNIQUES, 2 Vaiſſeaux d'exportation, & 13 d'importation.

Le 6 Juillet 1766, il eſt paſſé par le détroit pour la France, le Navire du Capitaine *Cornelis Sieverts* parti de Saint Martin pour Konigsberg avec du ſel; le 7, les Navirés des Capitaines *Robbert Baxter*, *Thys Symens*, & *Douwe H. Bonſtra*, partis de Riga pour Saint Malo, avec des pierres & des mâts; *Willem Willems*; parti de Rouen pour Petersbourg à fret; *Iver Iverſen Loyt*, parti de Lubeck pour Bordeaux, chargés de lattes; le 8, les Navires des Capitaines *Grigorie wonder*, parti de Bordeaux pour Dantzick ſur leſt; *Eric Lundgreen*, parti de Riga, pour Bordeaux chargé de merein.

De la Rochelle, *le* 17 *Juillet* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires l'*Aimable Nanon*, Capitaine *Juvin*, venant du Cap; & le *Ferme*, Capitaine *Couſtant*, venant du Port au Prince & de Saint Marc, chargés de 5 boucauts, 15 bariques, 1 tierçon, 11 quarts d'indigo, 302 bariques, 5 quarts de ſucre brut, 108 bariques, 26 quarts, 3 ancres de ſucre terré, 62 boucauts, 49 bariques, 153 quarts, 7 ancres de café, 119 cuirs en poil, 113 balles; 71 demi balles de coton, 42 madriers de bois d'Acajou, & 1 quart de caret.

Prix *de quelques denrées.*

Les différens ſels n'ont point de prix fixe; le froment eſt monté juſqu'à 236 l. l'orge nouveau 95 & 100 liv. l'eau-de vie de la Rochelle 95 l. celle de Ré 100 liv. celle d'Oleron 90 livres; celle de Coignac 100 liv. le ſucre en pains 67 livres 10 ſols; le terré, troiſieme ſorte 36 & 38 liv. le brut 18 à 26 liv. le ſyrop 9 & 10 l. l'indigo cuivré 4 liv. 15 ſols & 5 liv. le café de Saint Domingue 12 à 13 ſols 6 den. dito de la Martinique 14 & 15 ſols.

De Bordeaux, *le* 16 *Juillet* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt arrivé dans ce Port du 10 au 15 Juillet 1766, 19 Navires français & étrangers, dont 6 partis des Colonies, ſçavoir, *le Superbe* de 300 tonneaux; Capitaine *Mercier*, venant de Saint Domingue; la *Marquiſe de Bonneuil*, de 300 tonneaux, Capitaine *Bonniot de Benaud*; la *Marie Eſther* de 90 tonneaux, Capitaine *Pelletier*; le *Bourbon*, de 300 tonneaux, Capitaine *André Delbreuil*, venant de la Guadaloupe; la *Marie-Marguerite*, de 250 tonneaux, Capitaine *Ducarpe*, venant de la Martinique; la *Francine* de 100 tonneaux, Capitaine *Sanguinet*, de Nantes, venant de Cayenne avec du ſucre, du café, de l'indigo & autres marchandiſes des Colonies pour divers Particuliers & Négocians de Bordeaux; des 13 autres Navires, 1 venait de Nerva, 1 de Riga, 3 de Wibourg, 1 de Konigsberg, 1 de Norkoping, 1 de Dantzick, 1 de Dunkerque, 1 de Watteford, 1 de Rotterdam, 1 du Havre & 1 de Rouen, chargés de diverſes ſortes de marchandiſes pour Bordeaux.

Le prix courant des denrées de l'Amérique, eſt le même qu'il étoit le 12 de Juillet, ainſi que le cours des grains & des eaux-de-vie.

De Nantes, *le* 20 *Juillet* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Du 11 au 15 Juillet 1766, il eſt entré dans

ce Port 12 Navires français & 10 étrangers. Parmi les français, 5 venaient des Colonies, ſçavoir, la *Henriette*, Capitaine *Maleſcot*, parti de la Guadaloupe; le *Saint Hilaire*, Capitaine *de Vignes*; l'*Hermione*, Capitaine *Cherbonneau*; le *jeune Henry*, Capitaine *Gramont*; le *Doyard*, Capitaine *Chevrier*, partis du Port au Prince; tous les 5 chargés de 1386 bariques, 33 quarts de ſucre brut, terré & tête; de 72 futailles, 84 bariques, 106 quarts, 4 ſacs de café; de 720 balles & ballots de coton, de cacao, d'indigo, de bois de campêche & autres, de liqueurs, de ſyrops & de confitures. Des 7 autres, le *Parfait*, Capitaine *le Beſque* venait de Marſeille avec de l'huile, du ſavon, de l'alun, du liege, des rocailles & d'autres marchandiſes; le *S. Louis*, Capitaine *Dugaux*; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Joſ. Corlo*, de l'Orient avec du café, des porcelaines & des peaux de chevreaux; les *Deux Sœurs*, Capitaine *la Salle*; la *Marie*, Capitaine *Fr. Aubert*; la *Perdrix*, Capitaine *Jac. Femelin*, de Bayonne, avec du goudron, de la réſine, des planches de pin, des jambons, des cuiſſes d'oie, des plumes, du vin, de l'eau-de-vie & des bouchons de liege; la *Bonnaventure*, Capitaine *Fr. Dorange*, de Dieppe, avec des verres à vitres.

Les Navires, le *Pere de famille* venant des Cayes Saint Louis, & la *Jalouſie*, venant de la Martinique ſont arrivés à Paimbœuf.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 2 Navires français & 4 étrangers, ſçavoir, la *Silphide*, de 200 tonneaux, Capit. *Denis*, allant aux Cayes; la *Sainte Thereſe*, de 62 tonneaux, Capitaine *Jac. Duhamel*, allant à Dunkerque, avec du ſucre brut, de l'indigo, du café & du coton; le *Saint Jean-Baptiſte* & la *Conception*, Capitaine *Ant. Goiry*, allant à Bilbao, avec des quincailleries, de la fayence, des peaux de veaux, des chapeaux, de la toile, du ſavon, du cacao, de la poudre à poudrer, du ſucre terré & du cacao; les *Trois Freres*, Cap. *Albert Beerents*, allant à Dantzick avec du vin Nantais & d'Amont; l'*Eſtadousberg*, Capitaine *Laards Pederſen*, allant à Tonsbourg en Norwege avec du café, de l'eau-de-vie & du vinaigre; la *Barbe Thereſe*, Capitaine *Thomas Van Pittenhove*, allant à Bruges avec de la graine de génievre, de l'ocre, du coton, du café, du ſucre brut & terré, de l'eau-de-vie, du ſyrop & du cacao.

DE ROUEN, *le 21 Juillet 1766.*

Du 3 au 16 Juillet, il eſt arrivé au Port de Rouen, 16 Navires, dont 4 venant de Saint Malo avec 212 bariques de ſucre terré, 3 bariques d'indigo, 2 quarts de café; 1 de Morlaix avec 16 balles de fil, 600 pieces de plomb, 2 demi barils & 18 pots de beurre, 1 balle de bourre de crin, 183 buches de bois de paliſſandre, 4 balles de coton & du tabac; 1 de Bayonne avec 160 balles de réglisſe, 15 futailles d'indigo, 1 futaille, 1 baril, 1 panier de jambons, 1 caiſſe de chocolat, 60 pains de réſine; 1 venant de Lisbonne avec 2362 cuirs ſecs en poil, 80 pipes d'huile de baleine, 30 fanons de baleine, 1 demi pipe de rack, 1 grenier & 278 pieces de bois de paliſſandre; 5 d'Oſtende avec 72 balles de poivre, 300 ſaumons de plomb, 225 barils de mine de plomb, 44 barils de litharge, 6 blocs d'étain, 79 futailles, 20 ſacs de piment, 202 barils de riz, 47 barils d'huile de baleine, 4 bariques d'émery, 16 bouteilles d'huile de vitriol, 1 caiſſe de caſſea lignea, 1 baril, 2 caiſſes de cornes de lanternes, 6 futailles d'alun, 1 baril de colle, 12 barils de couperoſe, 9 barils de bierre en bouteilles, 1 caiſſe de verre, 1 barique, 13 caiſſes de drogueries & merceries, 123 dents d'éléphant, 10 barils de lie, une caiſſe de caſtoreum, 17 balles de laine de Carmenie, 9 paquets, 6 bottes d'acier, 13 bouteilles d'eau de vitriol, 10 bariques de capillaire, 186 buches de bois de campêche, 1 baril de ſel de Glauber; 2 de Hambourg avec 220 balles de laine d'Allemagne, 1 baril de poil de ſanglier, 6 futailles, 2 ballots de plumes, du fer blanc, du fer noir, du fil de laiton, du cuivre, de la cire, de la viande fumée, des planches en bois gravé, des creuſets, des limes, de la couperoſe, du chicotin, du cuir, du lin, des fanons de baleine, des peaux de lievres, des quincailleries & épiceries; 1 de Roterdam & 1 d'Amſterdam avec de la ceruſe, du fil de fer, du poivre, du bois moulu, du girofle, du papier, de la garence, de l'azur, de la colle, du brun rouge, du vermillon, de la baleine, de l'orge perlé, de l'étain, des mitrailles, du bois de Sainte Marthe, de l'acier, des limes, du tourneſol, des dents d'élephant, de la cire, de la mine de plomb, de la gomme, des pipes, du cuivre, de la canelle, des planches, des amandes, du tamarin, de l'arſenic, des buches de buis, du bois de teinture, du bois d'ébene, du piment, du blanc de plomb, de l'azur, du coutil, du caret, de la laine, des rubans, du ſaumon fumé & quelques autres marchandiſes; 2 venant de Stockholm avec 13 futailles d'alun, 350 ſaumons de plomb, 5260 bottes de fil de laiton, 1 grenier de planches, 4 futailles de goudron, 1 futaille de brai, 1 baril & 3 caiſſes de merceries.

Il eſt auſſi entré dans le même Port, 6 barques venant de Tancarville & de Harfleur chargées d'avoine; 2 barques venant d'Iſigny, chargées de beurre; 2 barques venant de Cherbourg chargées de ſoude, de varecq, de glaces, de beurre & autres marchandiſes; 1 barque venant de Fecamp, chargée de charbon de terre; & 14 aleges venant de Honfleur & du Havre chargées de marchandiſes des Iſles & d'Eſpagne.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 19 Juillet.

AGRICULTURE.

SUITE *de la comparaiſon entre les gros & les petits Fermiers, extraite des Papiers Anglais.*

LE gros Fermier néglige d'élever toutes ſortes d'animaux, & d'entrer dans des choſes qu'il regarde comme minutieuſes, & qui cependant contribueraient beaucoup au bien du Particulier dont il tient ſa ferme. Quant aux terres le petit Fermier eſt obligé de les engraiſſer ou de mourir de faim, au lieu que j'ai vu une ferme dans laquelle on n'avait pas mis du fumier depuis ſept ans, à l'exception de quelques petits endroits, quoique le Fermier fût obligé par ſon bail de la fumer tous les trois ans. Comme le Propriétaire était payé, on fermait les yeux, parce que le Fermier était riche.

On demandera, peut-être, comment on peut payer le Propriétaire quand les affaires ſont ſi mal en ordre? Voici la réponſe; avoir peu de charrues, de chevaux & de domeſtiques, &c. ne faire preſque rien, excepté au temps de la ſemaille & de la moiſſon, ne donner que des gages modiques aux Journaliers, ſavoir un peu s'intriguer pour la vente d'une partie des denrées. C'eſt où ſe bornent les ſoins du gros Fermier, & le produit de ſa vente lui ſert pour payer ſon Propriétaire. Un petit Fermier profite des bons momens pour ſerrer ſes foins, quoiqu'avec un très-petit nombre de domeſtiques; au lieu que j'ai vu un Fermier Gentilhomme avoir bien de la peine avec tout ſon monde à retirer la cinquième partie de ſon foin, & être obligé de laiſſer tout le reſte pour engrais: cependant quand ce foin était ſec, on le botelait, & un jour un Boteleur me dit: mon Maitre aura cinquante shellings de ce mauvais foin ci, & en me montrant un monceau de bon foin, il aura 90 shellings de celui-là. C'eſt ainſi que le public ſouffre; cette grande quantité de fourrage aurait été recueillie en ſon entier par pluſieurs petits Fermiers, ſi la Ferme avait été diviſée en pluſieurs parts.

SUITE *de la réponſe de MM. de la Société Royale d'Agriculture du Bureau du Mans, à* M. Fontanes, *ſur les défrichemens.*

Une autre difficulté arrête la bonne volonté du Colon ou du Propriétaire qui voudrait entreprendre le défrichement de ces parties de terreins abandonnés, parce que ſous le prétexte d'augmentation en production, il ſerait augmenté à la taille & vexé avant que d'avoir recueilli le fruit de ſes avances, ſuite fâcheuſe de la répartition arbitraire de l'impôt. Doit-on s'étonner du peu de progrès dans ces ſortes de défrichemens, plus précieux, encore un coup, que ceux de nos landes? Ces obſervations paraîtront néceſſaires à ceux qui voudront entrer dans ce détail, & reconnaître que dans nos Provinces couvertes & partagées de clotures, on peut évaluer ces parties négligées au tiers de celles qui ſont cultivées; il faut donc, pour ſe procurer ce bénéfice con-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſidérable, enlever, comme on l'a déja dit, toutes les entraves qui arrêtent le Cultivateur à cet égard & dans ſes améliorations, ſoit en marnant ſes terres, ſoit en doublant ſes labours & ſes travaux, puiſqu'en le faiſant il s'expoſerait à être ſurchargé de taille.

La crainte de la Société, les inconvéniens qu'elle prévoit ne ſont donc pas auſſi légérement imaginés que le fait entendre M. Fontanes, & ſi le mal qu'elle redoute arrivait après ces franchiſes entieres & générales qu'on voudrait donner en faveur des grands défrichemens, le remede qu'elles ſuppoſent qu'on y pourrait appliquer, deviendrait peut-être pire que le mal même; la perte ſeule du temps reſterait au moins irréparable. En fait d'Agriculture l'encouragement ſera toujours le plus efficace des remedes pour la tirer de ſon état languiſſant.

Au reſte les vues de l'Auteur des remarques ne tendant qu'à une plus grande extenſion de notre Agriculture, elles ne différent de celles de la Société que par les moyens convenables qu'on doit employer pour y atteindre. Le zéle conduit l'un, la prudence & l'expérience guident l'autre pour concourir efficacement au bien public & de l'Etat. *Fin.*

SUITE *des obſervations de M. de Mozé de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans, ſur les inſectes qu'on trouve dans des bleds avortés & autres.*

On a vu dans la premiere partie de mon Mémoire l'hiſtoire de l'inſecte qui fait avorter les bleds; j'eſpere qu'en continuant d'obſerver, il ne me ſera pas difficile de ſurprendre ces mouches dépoſant leurs œufs ſur les grains; mais il nous reſtera encore bien des choſes à ſavoir. Je ſouhaiterais découvrir en quel état ſe trouve l'eſpèce de ces inſectes depuis la maturité des derniers grains juſqu'au printemps? Y aurait-il des œufs dépoſés dans quelques plantes qui paſſaſſent l'hyver ſans éclore & ſans périr, comme il arrive dans les autres eſpèces? Sont-ce les meres qui en petit nombre réſiſtent aux rigueurs de l'hyver pour renouveller l'eſpèce au printemps, comme la mouche commune, les guépes, &c.? Mais toutes les miennes ont vécu peu de temps. (a) Peut-être que ſi l'on connaiſſait la retraite de cet inſecte pendant l'hyver, on viendrait à bout de le détruire & de ſe délivrer par-là des déſorpres qu'il cauſe. Ce que j'ai remarqué de plus propres à s'en préſerver eſt la bonne culture des terres; j'ai trouvé beaucoup moins de ces inſectes dans les terres bien travaillées, à peine en ai-je vu quelques-uns ſur des orges ſemés dans des terres marnées depuis peu, & à qui on avait donné trois labours; au contraire je ne faiſais pas deux pas ſans en trouver dans des orges & des bleds qu'on avait ſemés dans des terres peu travaillées, ou dans des grains qui avaient eſſuyé quelques accidens.

J'inſiſte d'autant plus volontiers ſur cette utilité des labours, que M. Duhamel déclare n'avoir pu trouver des bleds en état d'avortement dans les terres de ſon Canton qui ſont ſans doute ſoigneuſement cultivées. C'eſt une expérience conſtante que la culture contribue à la vigueur des plantes, & que ce qui eſt vigoureux tant dans le regne végétal que dans le regne animal donne moins de priſe aux inſectes.

Je dois faire ici connaître que la Providence nous a donné contre cet inſecte une reſſource, dont je ne ſuis pas en état d'apprécier au juſte la valeur; c'eſt un petit inſecte deſtructeur du précédent que j'ai ſouvent trouvé au lieu de lui dans les rainures du bled avorté. Quoiqu'il ſe transforme en mouche, je l'appellerai chenille plutôt que ver, à cauſe de ſa figure. Elle eſt longue de deux lignes & groſſe à peu près d'un quart de ligne, ſa tête vue au microſcope paraît aſſez alongée; elle a aux deux côtés de la bouche deux crochets en forme de tenailles; on lui diſtingue deux yeux bruns fort petits; ſon corps entre la tête & la queue eſt compoſé de onze anneaux à chacun deſquels il y a une tache brune ſur le dos; ces anneaux ſont d'un roux pâle, ou d'un blanc tirant ſur le roux; de chacun des trois qui ſont les plus proches de la tête, ſortent deux jambes ou pattes très-déliées & articulées:

(a) C'eſt peut-être le défaut de nourriture propre qui les a fait périr.

elle a ſur ſa queue deux barbes brunes en forme de fourche & au deſſous, une eſpèce de trompe courbée, que je penſe pouvoir être l'anus ou plutôt un organe qui ſert d'appui pour s'aider à avancer contre quelque corps qui réſiſte; je l'ai vue, au moyen de cet organe & de ſes deux barbes, ſe cramponer ſur un verre & faire tourner ſa tête & ſes ſix jambes au tour de ſon croupion; je l'ai vue auſſi s'en ſervir pour s'aider à avancer. J'en ai trouvé de plus petites que celles que je viens de décrire; je n'en ai pu enfermer que deux parce qu'elles ſont difficiles à ſaiſir étant très-agiles. Elles ſont carnacieres, car on ne trouve point de vers vivans dans les rainures où on les rencontre; j'en préſentai un à cette chenille dans un verre, & elle l'attaqua auſſitôt vivement avec ſes tenailles, le tua & le ſuça ſur le champ.

La chryzalide qui ſuccede à cette chenille ne m'a pas paru fort différente de celle du 1^er^. inſecte dont j'ai parlé, mais lorſqu'elle ſe convertit en mouche, elle ne laiſſe de cette chryſalide qu'un petit chiffon où l'on apperçoit encore les débris des pattes de l'inſecte, au lieu que la chryſalide du ver, après ſa transformation en mouche, conſerve preſque toute ſa figure.

La mouche provenue de la chenille a la tête, le corcelet & le ventre d'une même couleur, c'eſt un brun preſque noir très-luiſant, ſemblable à un acier bronzé du plus beau poli; les yeux ſont fort apparens de même couleur, les antennes ſont longues, le derriere très-aigu, ſes jambes ſont au nombre de ſix, les ailes tranſparentes ſont longues, débordent le reſte du corps d'un quart de ligne. La mouche entiere a près de trois lignes de longueur depuis le bout des antennes juſqu'au bout des ailes; ſa vie eſt courte; elle ſortit de ſa chryſalide le 29 Juillet, & elle mourut le 5 Août.

Suite *du nouveau Mémoire ſur les charanſons, par un Anonyme de Beſançon.*

Pendant tout le mois de Juin les grains de froment me parurent beaux & ſains. J'en retirai un de la bouteille au commencement de Juillet, & je le partageai en deux dans ſa longueur, j'y découvris un ver preſque imperceptible; ſur la fin du même mois je m'apperçus que le grain de bled ſe pourriſſait. Les premiers jours du mois d'Août j'en tirai un autre dans lequel je remarquai une putréfaction complette qui exhallait même une mauvaiſe odeur, & il n'y reſtait que la pellicule. J'ouvris encore pluſieurs autres grains, je trouvai dans les uns le charanſon qui s'y était formé, & j'obſervai qu'il était déjà ſorti de pluſieurs. Vers le 15 Août ils commencerent à s'accoupler de nouveau; mais comme ils n'avaient plus de proviſions je les ôtai de la bouteille & je reconnus que les huit charanſons dont je m'étais ſervi pour faire mon expérience en avaient produit 125 dans l'eſpace de 6 ſemaines. Je les remis dans la bouteille avec 3 onces $\frac{7}{8}$ de bled, par proportion du poids des 144 grains pour huit charanſons, & je les laiſſai juſqu'au 25 Octobre; pendant ce tems ils n'ont pas multiplié, mais ils ont conſommé la peſenteur de 576 grains de bled, puiſque des 3 onces $\frac{7}{8}$ que je leurs avais données, je n'en ai retirai que 2 onces $\frac{7}{8}$; pas un ſeul grain n'avait échappé à leur voracité. Ainſi le fond de huit charanſons a détruit dans l'eſpace de 4 mois 1 once $\frac{1}{4}$ de bled.

Que ſerait-ce ſi on comparait cette conſommation avec un fait que je vais rapporter. Une perſonne chargée d'un Entrepôt de bled conſidérable, m'a aſſuré que pendant le mois d'Août de la même année elle avait mis pluſieurs branches de buis dans des tas de bleds, & qu'en les retirant elle avait emporté 15 livres peſant de charanſons qui s'y étaient attachés. Ces 15 livres, ſuivant mon calcul, devaient produire le nombre de 1,105,920 charanſons.

On ne prétend pas indiquer ce procédé comme un préſervatif, parce qu'il n'a pas détruit ces inſectes; d'ailleurs le buis donne au grain une odeur forte; d'un autre côté ſes feuilles en ſe deſſéchant tombent dans le bled, & communiquent une amertume à la farine, qui eſt très-diſgracieuſe & qui peut nuire. (*a*)

(*a*) S'il eſt vrai que le buis attire les charanſons, ne pourrait on pas faire uſage de cet arbriſſeau, en prenant des précautions pour que les feuilles ne tombent pas dans le grain. Il ſerait poſſible de mettre les branches de buis dans de grandes boëtes ouvertes ou dans des paniers, & par ce moyen on ne courrait aucun riſque. Cette épreuve n'eſt pas difficile à faire.

SUITE *de la nouvelle méthode pour faire éclore les vers à soie, par M. l'Abbé Soumille.*

On pourrait mettre la graine immédiatement dans les tiroirs de carton; cependant comme le dessous de ces tiroirs touche le plancher, & qu'il s'échauffe sensiblement à la longue, les plus basses graines pourraient en souffrir; c'est pourquoi je mets dans chaque tiroir trois tambours, en forme de *bluteaux*, couverts d'une toile bien claire, lesquels trois tambours sont montés sur un même arbre dont le bout sort en dehors. De temps à autre en passant devant mon fourneau, je fais tourner avec mes doigts le bout de l'arbre de chaque tiroir; les tambours tournent en même temps, & la graine qui s'y trouve, étant agitée par cette rotation, change de place en tout sens & jouit en totalité d'un égal degré de chaleur. Faut il s'étonner si presque tous les vers éclosent à la fois?

La méche que j'ai employée pour cette opération n'était que de trois fils de coton *tressés* ensemble pour les empêcher de se gonfler, & il n'est pas aisé d'imaginer l'effet que produit un si petit feu par sa continuité. Le plus bas plancher, malgré sa doublure de tôle s'est fendu d'un bout à l'autre en plus d'un endroit; les parois ont souffert dans un autre sens, en sorte que je ne puis pas me disposer à faire le fourneau entierement de tôle, & sous une forme différente pour un plus grand bien. Je renvoie cet ouvrage à l'hyver prochain.

Chaleur relative des trois étages.

Celle du plus haut était de 15 à 17 degrés du thermometre de M. de Reaumur, de la composition de M. l'Abbé Nollet. Je ne me fie point aux autres qu'après les avoir collationnés avec soin. Le second étage était de 20 à 22, & le plus bas de 24 à 26, surtout quand après les deux premiers jours, tous mes planchers étaient échaufés intrinséquement.

NOTICE *du Journal de Février.*

Ce Journal commence par des *Considérations & réflexions sur l'or & l'argent, relativement aux monnoies*, par M. B. L'Auteur, après avoir débuté par quelques traits historiques & intéressans sur les monnoies, s'attache à prouver qu'il serait fort avantageux que les Souverains donnassent leur monnoie, *poids pour poids & titre pour titre*, & qu'ils se chargeassent des frais de monnoyage comme on le pratique en Angleterre.

Ces observations sont suivies d'une lettre du même Auteur *sur le commerce actif & passif. Le commerce actif*, selon cet Ecrivain, est celui qu'une Nation fait par ses Vaisseaux; *le passif* est au contraire celui où elle emploie des Vaisseaux étrangers.

On trouve ensuite *la répétition de la question des Fabricans de Nismes.* Elle est présentée sous une nouvelle face & abstraction faite du commerce intérieur.

Cette question est suivie *d'une nouvelle réponse* de M. N. L'Auteur y soutient que supposer une Manufacture qui ne fournisse que l'Etranger, c'est faire une abstraction idéale impossible à réaliser; qu'on ne pourrait faire cette supposition chimerique que dans le cas où l'on supposerait aussi que l'Etat manufacturier ne serait pas avantageusement situé pour le commerce de ses productions. M. N. continue d'observer qu'il ne faut pas confondre les moyens avec les causes.

Après cette réponse on lit *un Mémoire historique sur les différentes prolongations du bail de la Banque d'Angleterre, traduit de l'Anglais.* Ce Mémoire est propre à faire connaître avec quelle dureté les *Capitalistes* vendent leur crédit au Gouvernement.

Le Journal est terminé par des *Observations qui servent de réponse au Mémoire sur l'étendue & les bornes des loix prohibitives dans les Colonies, inséré dans le Journal de Décembre.* Le but ce Mémoire est de prouver qu'il faut revenir aux principes qui excluent absolument l'Etranger de nos Colonies, principes dont la regle générale n'est susceptible, selon l'Auteur, d'aucune limitation, restriction, ou flexibilité.

ANNONCES DE LIVRES.

Mémoire sur les maladies épidémiques, des bestiaux, qui a remporté le prix proposé

par la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Paris pour l'année 1765, *compoſé par M. Barberet, Médecin Penſionnaire de la ville de Bourg-en-Breſſe, ancien premier Médecin des Armées, Membre de l'Académie des Sciences de Dijon, & imprimé par ordre de la Société.* Paris, chez la veuve d'Houry, rue S^t. Severin. 1766. vol. in-8°. de 162 pages.

L'Auteur, après avoir inutilement cherché dans les anciens Ecrivains les cauſes des maladies épidémiques des beſtiaux, eſt obligé de commencer par Bernard Ramazzini, qui le premier a expoſé la conſtitution épidémique des années 1690, 91, 92, 93 & 94. M. Barberet rapporte tout ce que cet Auteur en a dit, & continue l'hiſtoire de toutes les épidémies juſqu'en 1762. Il paſſe enſuite aux cauſes de ces maladies qui peuvent provenir ou de l'air ou des alimens, parmi leſquels on doit compter l'eau; il parle de ces cauſes en habile Phyſicien, & en Médecin éclairé, fait connaître les ſymptômes des différentes maladies qui attaquent les beſtiaux, & finit par indiquer les remedes dont il a éprouvé l'efficacité en pluſieurs cas. M. Barberet s'eſt particulierement étendu ſur le *clavin* ou *claveau* qu'il regarde comme une maladie variolique.

La Société R^e. d'Agriculture de la Généralité de Paris, a ajouté au Mémoire de M. Barberet un grand nombre d'excellentes notes compoſées par un de ſes Membres qu'elle en avait chargé. Nous ferons mieux connaître cet ouvrage dans un de nos Journaux. Nous penſons que tous ceux qui élevent des troupeaux doivent ſe procurer ce livre qui leur ſera d'une grande utilité.

La Société perſuadée que dans toutes les Sciences Phyſiques, la connaiſſance des faits doit toujours précéder la Théorie, & qu'elle ſeule peut conduire à une pratique sûre, propoſe pour ſujet du prix de l'année 1766, qu'elle doit diſtribuer au mois de Juillet 1767, *l'Hiſtoire de toutes les maladies épidémiques des beſtiaux & des animaux de toute eſpèce, qui ſe trouvent décrites dans les Auteurs anciens & mod. celle des cauſes qui ont pu les produire, & des remedes qui ont paru les plus efficaces pour les combattre.* Le prix ſera de 1200 ℔. La Société deſire que les Auteurs ne bornent pas leurs recherches à celles des maladies qui ont été décrites dans les ouvrages de médecine, mais qu'ils raſſemblent auſſi celles dont il eſt fait mention dans les Hiſtoriens & même dans les Poëtes; qu'ils diſcutent ces deſcriptions, & qu'ils tâchent de les lier les unes aux autres, afin d'en former un Corps de Doctrine qui puiſſe éclairer ſur cette branche de l'économie ruſtique. Elle exhorte M. Barberet à étendre ſes recherches ſur cette matiere, & elle le verra concourir avec plaiſir à ce nouveau prix.

COMMERCE.

SUITE *des réflexions ſur le Commerce de la Compagnie des Indes Anglaiſes.*

POur chaque piece d'étoffe de ſoie d'Aſie, de toile de coton ou de mouſſeline portée dans ce Royaume, nous exportons une piece de nos propres Manufactures de valeur égale qui fait rentrer dans le Royaume à peu de choſe près autant d'argent que chaque piece d'étoffe a pu coûter dans l'Inde. Nous ne pourrions, ſans le ſecours de cette Compagnie, aſſortir aucune cargaiſon pour l'Eſpagne, le Portugal, l'Italie, les Villes Anſéatiques, la Cote d'Afrique ou l'Amérique. On ne révoquera pas non plus en doute que nous ne nous ſoyons conſidérablement enrichis par le moyen de pluſieurs branches de commerce lucratif que la Compagnie des Indes nous met en état de faire avec ſuccès. Il faut neanmoins avouer que nous avons fait beaucoup pour cette Compagnie; ſans le ſecours que lui a donné la Nation, elle n'aurait jamais triomphé des Français ſes rivaux dans la derniere guerre, ni ſoumis les Nabads qui cherchaient à l'anéantir dans le Bengal; enfin elle ne jouirait pas de cette paix honorable dont elle ſe glorifie aujourd'hui ſi hautement. Ces raiſons me font croire qu'il eſt du devoir de cette Compagnie de tranquilliſer la Nation ſur l'immenſe exportation d'eſpèces que fait la Compagnie qui nous cauſe aujourd'hui tant d'inquiétudes. La diſette d'argent qui ſe fait ſentir de jour en jour dans ce

Royaume devient un poids trop accablant pour ne pas exciter des mécontentemens dans le public; & nous travaillerons toujours ſans devenir plus riches ſi les retours des Indes en or ne ſont point équivalens, ou même ſupérieurs aux remiſes en argent qui ſe font en Aſie. Nous ne ſavons que trop malheureuſement pour nous que les loix ont taxé l'argent trop bas & plus bas qu'en France, en Hollande & dans d'autres Nations de l'Europe. Pourquoi ne remédieroit-on pas en même temps à cet inconvénient? Le Miniſtre qui prendrait ces choſes en conſidération, qui donnerait ſon attention à l'exportation des eſpèces, & ferait hauſſer le prix de l'argent en Angleterre juſqu'au taux où il eſt par-tout ailleurs en Europe, mériterait qu'on lui érigeât une ſtatue d'or, & que ſon nom fût en vénération chez la poſtérité la plus reculée.

SUITE *du dernier examen de l'utilité des Réglemens dans les Manufactures, par M. Auffray.*

Si l'on ſe détermine enfin à abroger nos réglemens, on peut leur en ſubſtituer un ſeul qui ſoit ſimple & clair, & qui pût convenir à toutes les eſpèces de Fabriques. On pourrait le réduire à un petit nombre d'articles dont on va voir l'expoſé.

1°. Supprimer nos réglemens, ainſi que l'inſpection qui en eſt la ſuite.

2°. Permettre à tous les Fabricans de *mettre eux-mêmes l'inſcription* détaillée de la fabrication avec leur nom, ſurnom, &c. & leur laiſſer en même temps la liberté de n'avoir aucune marque s'ils le jugeaient à propos.

3°. Déclarer que les marchandiſes portant *inſcription*, ſeront connues ſous le nom de *marchandiſes garanties*, & les autres, ſous le nom de *marchandiſes ſans garantie*.

4°. Tout acheteur de *marchandiſes garanties* pourra avoir recours contre le vendeur, & le faire condamner par des Arbitres à des dédommagemens, lorſqu'elles ne ſeront point conformes *à la garantie*. Déclarer en même temps qu'on n'accordera aucun recours contre celui qui aura livré les marchandiſes ſans inſcriptions, c'eſt-à-dire, *ſans garantie*, ces marchandiſes formant une branche de commerce tout à fait libre & indépendante.

5°. Tout Fabricant convaincu d'avoir contrefait la marque d'un autre Fabricant, ſera condamné en une forte amende, & deſtitué de la qualité de Fabricant, non-ſeulement dans la claſſe où le délit aura été commis, mais encore lui prohiber l'entrée dans aucune autre claſſe, & le réduire à la condition d'Ouvrier le reſte de ſa vie.

6°. Enfin publier le préſent réglement dans toutes les parties du monde où nous avons un commerce ouvert; enjoindre aux Repréſentans la Nation d'y tenir la main, & de faire rendre brieve juſtice ſur la contravention relative aux *marchandiſes garanties*.

Ce réglement, comme on le voit, en accordant la plus grande liberté aux Fabricans, donne à l'acheteur des ſûretés dont il ſe ſervira quand il voudra. Une loi qui ſerait à la portée de tout le monde par ſa clarté, & qui n'eſt ſuſceptible d'aucune interprétation vague ou fauſſe, n'a pas beſoin de commentaire, le premier coup d'œil ſuffit pour embraſſer tout ſon enſemble, & en démontrer la ſolidité.

CHANGES.

J. 1766.	*Lundi 14.*	*Mar. 15.*	*Mer. 16.*
Amſterdam.	55 3 8e.	. . . .	55 3 8e. .
Londres. .	32.1 16e. à $\frac{1}{8}$	. . . .	32.1 16e. à $\frac{1}{8}$
Hambourg.	171 $\frac{1}{4}$ . .	. . . .	170 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$.
Madrid. .	15 4 6. .	. . . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 1 6. .	. . . .	15 1 . .
Livourne. .	96 $\frac{1}{2}$ . .	. . . .	96 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.
Lyon Août.	$\frac{1}{4}$ pe. .	. . . .	$\frac{1}{4}$ pe. .

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le 6 Juillet 1766.*

Le Navire *l'Aimable Manon*, de 180 tonneaux, Capitaine *Moiſan*, eſt en charge dans ce Port pour la Guinée; & il ſe trouve auſſi en charge les Navires étrangers *le Saint Jean-Batiſte*, Capitaines *de la Torres*, pour le Ferol, & *les deux Demoiſelles*

Anna, Capitaine *Adriaan Thart*; pour Livourne.

DU HAVRE, *le* 10 *Juillet* 1766.

Les Navires *le Vigilant*, de 200 tonneaux, Capitaine *Alexandre Mouchel* du Havre; *le Marquis de la Pailleterie*, de 300 tonneaux, Capitaine *Hamel* du Havre; & *l'Etoile du Nord*, de 180 tonneaux, Capitaine *Vieillard* du Havre, ſont en charge dans ce Port; le premier pour la Martinique doit partir le 15 d'Août prochain; le ſecond pour le Cap doit partir auſſi le 15 d'Août; & le troiſième encore pour le Cap mettra à la voile à la fin de Juillet. Les perſonnes qui voudront s'embarquer ou charger des marchandiſes ſur ces Navires pourront s'adreſſer pour le premier, à PARIS, à MM. Papelliers & Hebert; à ROUEN, à M. de Leſſard, rue Herbiere; au HAVRE, à MM. Mouchel beau-fils; pour le ſecond, à MM. Papelliers & Hebert; à ROUEN, à M. Pierre Ferray; au HAVRE, à MM. Mouchel & beau-fils; & pour le troiſiéme, au HAVRE, à M. Leroux.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port, & pour partir inceſſamment, les Navires étrangers *la Demoiſelle Ricka*, Capitaine *Ente Roulofs*; *la Demoiſelle Cecile*, Capitaine *Jooſt Jans*, deſtinés pour Hambourg; & *les Trois Freres*, Capitaine *Rinſes*, pour Amſterdam.

AVIS.

Le Capitaine *Gillot* commandant le Navire *l'Aimable Julie* arrivé au Havre, venant de Cette, a dépoſé dans les Magaſins des Fermes, faute de Reclamateurs, les Marchandiſes ſuivantes; ſçavoir M CM N°. 1. une caiſſe emballée contenant 40 bouteilles de pinte de vin muſcat peſant 200 *liv.*, chargée par *M. François Perié*, pour être délivrée à ſon ordre; D Q N°. 1 à 4, 4 barils d'huile d'olive emballés en toile, peſant 200 *liv.*; N°. 5; 1 baril d'olives peſant 110 *liv.*; N°. 6, un caiſſon de 6 pots d'anchois peſant 40 *liv.*; N°. 7, 1 caiſſe emballée contenant proviſions & peſant 85 *liv.* Ces quatre derniers articles chargés par *M. G. de Moutier*, pour compte & riſques &, à la conſignation de *M. le Marquis de Guitry.*

FINANCES.

QUESTION EXTRAITE DES PAPIERS ANGLAIS.

Pourquoi le même denier paraît un intérêt très-haut en Hollande, & au contraire très-bas en Angleterre.

LA Hollande n'a qu'un très-petit territoire, & ſa principale richeſſe conſiſte en arg[t]. Les riches Hollandais ont très-peu ou même point d'autres biens que de l'argent, & par conſéquent il n'y a parmi eux de gens qui empruntent que ceux qui veulent employer cet argent dans le Commerce. Un Particulier riche, quand même il ſerait prodigue, ne peut avoir aucune occaſion d'emprunter; tant qu'il a de l'argent il l'emploie pour ſatisfaire ſes goûts, & quand il eſt dépenſé, il ne trouve ni crédit ni caution ſur lequel il puiſſe emprunter. On ne trouve donc point en Hollande d'argent à emprunter pour ſatisfaire à ſes caprices; & quant à ceux qui empruntent des ſommes pour les placer dans le Commerce, jamais ils ne voudront ni ne pourront en rendre un gros intérêt. Mais nous ſommes dans une ſituation bien différente en Angleterre. Le fonds principal de nos richeſſes, ce ſont nos terres; & ces fonds de terres doivent être toujours des occaſions d'emprunter, même pour ceux qui ne le font que pour des objets de plaiſir, ou pour rétablir leur fortune dérangée par leurs peres, & tout Propriétaire qui n'eſt point économe, ou qui ſuccede à un prodigue, eſt très-ſouvent obligé d'emprunter avant que d'être en état de prêter. Concluons delà que l'intérêt de l'argent doit toujours être plus haut en Angleterre qu'en Hollande, & que cela continuera juſqu'à ce que le total de la valeur de nos biens en argent excede le total de la valeur de nos biens en terres dans la même proportion où cela ſe trouve en Hollande; & par conſéquent, d'après cette ſeule différence de circonſtances, & ſans qu'il ſoit

besoin d'en donner d'autres raisons, trois pour cent doivent être regardés en Hollande comme un intérêt très-haut, & comme un intérêt très-modique en Angleterre.

RÉCAPITULATION

Des effets au Porteur rapportés pour être convertis en contrats, avant & pendant le mois de Juin 1766.

Nombre des effets rapportés antérieurement au mois de Juin 1766. . . 13,645
Nombre de ceux rapportés pendant ledit mois 266

13,911

Nombre des contrats demandés antérieurement au mois de Juin 1766 . . 933
Nombre de ceux demandés pendant ledit mois 46

979

Montant des principaux des effets convertis en contrats antérieurement au mois de Juin 1766 . . 7,737,164 ℔ 4 ß 8 d.
Montant des principaux de ceux convertis en contrats pendant led. mois . . 283,780

8,020,944 ℔ 4 ß 8 d.

RÉCAPITULATION

Des différens effets représentés & numérotés avant & pendant le mois de Juin 1766, en exécution de l'Edit du mois de Decembre 1764.

Nombre des effets représentés antérieurement au mois de Juin 1766, 638,045
Nombre des effets représentés pendant ledit mois 9,315

647,360

Montant des principaux des effets représentés antérieurement au mois de Juin 1766, . . 1,658,029,641 ℔ 9 ß 2 d.
Montant des principaux de ceux représentés pendant led. mois 20,878,530 6 3

1,678,908,171 ℔ 15 ß 5 d.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Juil.
Issaly,	3e.	M.	18
Raynal,	10e.	P.	19
De Pigis,	11e.	R.	19
Clouet,	19e.	P.	19
De la Rue,	22e.	P.	19
Baroy,	27e.	M.	18
Guidy,	34e.	P.	18
Bardin,	39e.	M.	19
De Montal,	46e.	A.	19
Patu,	56e.	F.	18
Masson,	59e.	M.	21
Duval,	63e.	N.	18

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juillet. 1766.	*Lundi* 14.	*Mardi* 15.	*Mercredi* 16.
Ac. des Indes. .	1325	. . . . .	1320. 17½ .
Emp. de la Com.	. . . . .	415	415 . . .
Prom. à 5 p ⅌. .	16	16½ 17 . . .	17 . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	34	34 . . . (75	34½ . . .
Ac. des Fermes.	880. 75 . . .	870. 65. 70. 75. 72½	877½ 80 85
Amortissement.	. . . . .	13	. . . .
2 s. p. l. du Dix.	13	. . . . .	13 . . .
3e. Loterie. .	20. 13e. 25 25½.	20. 13e. 25 ½ .	. . . .
Annuités. . .	. . . . .	429	. . . .
Coup. d'An. .	83	83	83. 82½ 83
Emp. de 50 mil.	. . . . .	20	20½ 21 .
Emp. de 30 mil.	25	25	25 . . .
Col. 1759. .	. . . . .	25 ½	. . . .
Canada. . .	29	29	29. 28½ .
4e. L. Epoques.	22. 10e. 27 . .	22. 11e. 27 . .	22 . . .
Nouette. . .	23. 22 ½ Av. 24.	23. 23 ½ 3m. .	23 24 5m. Ao
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
A 4 p ⅌ . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
3 p ⅌ sur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 57.

NOUVELLES *Anglaiſes ſur le commerce.*

ARTICLES *d'exportation enregiſtrés le 7 Juin 1766, à la Douane de Londres.*

POur la Hollande 16000 onces d'argent étranger monnoyé ; pour Dunkerque 41 quintaux de plomb ; pour Oſtende 331 quintaux dito, & 25 quintaux d'étain ; pour Hambourg 500 douzaines de bas.

ARTICLES *d'importation enregiſtrés le même jour.*

De Dunkerque 18890 gallons d'eau-de-vie ; de la Jamaique 7020 gallons de Rum ; de la Caroline 3085 liv. d'indigo.

PASSAGE DU SUND.

Il eſt paſſé par ce Détroit le vingt-cinq Juin 1766, le Navire du Capitaine *Aldert Sickes* parti de Bordeaux pour Dantzick avec du vin ; le 26, les Navires des Capitaines *Carſten Jans* & *Jan Graff*, partis de Riga, le premier pour Bordeaux avec du chanvre, & l'autre pour Breſt avec des mâts ; le 27, les Navires des Capitaines *Pieter Ages*, parti de Bordeaux pour Rewel avec du vin ; *Anne Hendriks*, *Jan Geerds* partis de Wibourg, l'un pour Rocheford & l'autre pour Bordeaux avec des planches.

DES SABLES-D'OLONNE, *le 3 Juil.* 1766.

Le premier de Juillet on a appris que le Navire la *Providence*, Capitaine *Blay*, qui étoit parti de ce Port le 23 Février pour le Banc de Terre Neuve, eſt entré dans les rades de la Rochelle avec 4 milliers 300 de morues. Le Capitaine a rapporté que la pêche eſt fort ingrate ſur le banc ; que les vents forcés de Nord & de Nord Eſt y ont beaucoup nui, & que pluſieurs Navires n'avoient, comme lui, que très-peu de morues, quand il eſt débarqué le 14 Juin.

Le 2 de ce mois, le Navire l'*Hyrondelle de Mer*, Capitaine *Arreau* eſt entré dans la rade des Sables d'Olonne, venant du Banc de Terre, chargé de 5 milliers 500 de morues. Ses Armateurs l'ont expédié ſur le champ pour aller vendre ſa cargaiſon à Bordeaux. Ce Navire était parti des Sables le 16 Mars.

DE LA ROCHELLE, *le 5 Juillet* 1766.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville pendant le mois de Juin dernier 17769 *liv.* d'indigo, 13680 *liv.* de ſucre brut, 10103 *liv.* de ſucre blanc, 126717 *liv.* de ſucre en pains, 16969 *liv.* de café, 1336 *liv.* de cacao, 250 peaux d'ours, 14112 *liv.* de coton, 1894 *liv.* de ſyrop melaſſe & 874244 veltes d'eau-de-vie.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt arrivé ſur la rade de la Rochelle le Navire le *Marquis de Narbonne*, de la Rochelle, Capitaine *le Mire*, venant de Saint Marc, chargé de 2 boucauts 14 bariques, 3 quarts d'indigo, 246 bariques de ſucre brut, 2 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 3 boucauts, 10 bariques 35 quarts, 2 ancres de café, 57 cuirs en poil, 89 balles, 55 ballots de coton.

PRIX *de quelques denrées.*

Le froment a valu de 215 à 220 liv. l'eau de-vie de la Rochelle 92 liv. Il n'y a point de variation dans le prix des autres marchandiſes.

DE MARSEILLE, *le 8 Juillet* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Du 23 Juin au 7 Juillet 1766, il eſt ſorti de ce Port 108 bâtimens français & 30 étrangers allant à Toulon, à Arles, à la Ciotat, à Cette, à Martigues, à Agde, à Menton, à Fréjus, à Hyeres, à Saint Tropès, à Cannes, à Antibes, à Monaco, à Oneille, à Nice, à Genes, à Savone, en Corſe, à Livourne, à Barcelonne, à Alicante, à Malaga, à Bormes, à la Seyne, à Majorque, à Cadix, à Naples, à Palerme, à Tunis, au Levant, à Senary, à Salonique, à Carrara, à Vannes, à Saint Malo, au Havre, aux Canaries, à la Guadaloupe & à la Martinique ; chargés de diverſes marchandiſes d'épiceries, de merceries & de drogueries.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 23 Juin au 6 Juillet 1766, 66 bâtimens français & 21 étrangers, venant d'Alexandrie, de Smyrne, d'Acre, de Salonique, de Conſtantinople, du Port au Prince, de Saint Pierre, de la Martinique, d'Amſterdam, de Cheſter, de Cadix, de Gibraltar, de Malaga, d'Alicante, de Carthagene, de Valence, de Palamos, de Barcelonne, de Tunis, de Saphi, d'Almazaron, de Loriſtan, de Larte, de Vilaſſar, de la Cale, de Mahon, de Palerme, de Naples, de Stiſto en Calabre, de Livourne, de Civita Vecchia, de Cagliari, de l'Iſle Rouſſe en Sardaigne, de Vénite, de Savone, de Nice, de Genes, d'Oneille, de

Narbonne, de Cette, d'Arles, de Cannes, de Martigues, de la Ciotat, d'Agde, de Toulon, chargés de diverſes marchandiſes, & en plus grande partie d'huile, de bled & de grains de différentes eſpèces.

De Nantes, *le 6 Juillet* 1766.

Départ *de Navires.*

Du 29 Juin au 4 Juillet 1766, il eſt ſorti de ce Port 2 Navires français & 4 étrangers, ſçavoir, les *deux Notons* de 150 tonneaux, Capitaine *Termen*, allant à la Martinique; le *Badin*, de 150 tonneaux, Capitaine *Poiſſon*, allant en Guinée; le *Jeune Cornelis*, Capitaine *Sierps Reinmers*, allant à Amſterdam; la *Catherine*, Capitaine *Hendrik Homborg*, allant à W de Walde; la *Dame Agathe Elizabeth*, Capitaine *Reinhold Struckman*, allant à Hambourg, & le *Saint Jean-Baptiſte* & les *Ames*, Capitaine *François Arrate*, allant à la Corogne avec du ſucre brut & terré, du café, de l'indigo, de l'eau-de-vie, de la toile & du bois d'Acajou.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port & dans le même eſpace de temps, 16 Navires français & 5 étrangers dont 6 venant des Colonies, ſçavoir, l'*Eléonore*, Capitaine *Etienne le Ray*; le *Robuſte*, Capitaine *Teſſier*, partis de Léogane; l'*Heureux Retour*, Capitaine *Brobant*; le *Méchant*, Capitaine *Vandendriche*, partis des Cayes; le *Jean-Jacques*, Capitaine *le Moine*, parti de la Guadaloupe; la *Julie*, Capitaine *Cottet* parti du Port au Prince chargés tous les 6 de 2109 bariques, 44 tierçons, 63 quarts, 3 ancres, 1 baril, 4 formes de ſucre brut, terré & tête; 35 futailles, 113 bariques, 275 quarts, 3 ancres, 1 caiſſe, 3 barils, 2 ſacs de café; 39 futailles, 7 bariques, 1 tierçon, 9 quarts, 3 ancres d'indigo; 329 balles & ballots de coton, du bois de campêche & d'Acajou, du cacao, des liqueurs, des confitures & des ſyrops; les 10 autres venoient 1 de Marſeille avec différentes ſortes de marchandiſes, 1 de l'Orient & 1 de Quimperlé, avec des cuirs de bœufs tanés, & du papier d'enveloppe; 1 de Saint Sébaſtien avec du fer en barres & des meules; 1 de Dieppe avec des peignes & des tabatieres de corne; 1 de Livourne avec du vin, des nappes, des ſervietes, des cuiſſes d'oies, des anchois & des capres; 2 de Bayonne avec du goudron, du brai ſec & du brai gras, de la réſine & des planches; 1 du Havre avec du cuivre & 1 de Cette avec du vin & diverſes autres marchandiſes. Les 5 Navires étrangers venaient 1 de Bilbao avec du fer en barres; 1 de Tongsberg en Norwege avec des planches de ſapin, des matéraux, des eſparts; 1 de Ghevel en Suede, en relâche au Port de Nantes; 1 de W de Walde en Suede, avec 42500 *liv.* de fer plat & quarré, 500 barils d'acier, 9228 planches de ſapin, 8 plaques de fer pour cheminées, & 8 barils de brai gras; 1 de la Corogne ſur ſon leſt.

De Rouen, *le 8 Juillet* 1766.

Exportation.

Les Navires l'*Union*, Capitaine *Bandert Claaſſen*, ſorti de ce Port le 3 Juillet 1766, allant à Hambourg; & le *Jeune Martin Guillaume*, Capitaine *Jan Machiels*, parti le 4, allant à Roterdam, étaient chargés le premier de 33095 *liv.* de marmites de fer, 2270 bouteilles de vin, 1 caiſſe de glaces à cadres dorés, 2 barils, 19 caiſſes de merceries, 48 paneaux de parquet en bois de chêne, 1 malles de vieilles hardes, 10 paniers de verres à vitres, 20 muids de terre à pot, 13 caiſſes de meubles, 135 *livres* d'eaux d'odeur, 58 pieces de toile cirée, 90 *l.* de gants de peau, 1 caiſſe de vinaigre d'odeur, 12377 *liv.* de café, 3275 *liv.* d'indigo, 2115 *liv.* de draps & étoffes de laine, 1834 *liv.* de fayance, 4 futailles de bierre, 1 caiſſe de ſoieries & 1116 bottes de vaude; le ſecond emportait 44 mannes de chardons, 100 *liv.* d'étoffes au quart de ſoie, 480 *liv.* de porcelaine, 1 pendule, 160 *liv.* de ſoieries, 120 *liv.* de ſiamoiſe, 1 fontaine de fayance, 800 *liv.* de cendres gravelées, 940 bottes de vaude, 166 paniers de verres à vitres.

Du Havre, *le* 10 *Juillet* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 7 au 10 Juillet 1766, 7 Navires français & étrangers, ſçavoir, l'*Aventurier*, Capitaine *Paul Naurengs*, venant de Friderikshaven, avec 1 grenier de planches de ſapin & 60 barils de brai; le *Jean-Jacques*, Capitaine *Jacques Barthelemi* venant de la pêche, chargé de 5000 maquereaux; la *Dorothée* Capitaine *Henri Baron* venant de Cherbourg, chargé de chanvre pour le Roi; la *Marie*, Capitaine *Guillaume Sparck*, venant de Neufchâtel en Angleterre avec un grenier de charbon de terre, & 21 chaldres de meules; la *Dorp Oude bonne*; Capitaine *Jacob Wellemlin* venant de Friderikshaven avec un grenier de planches de ſapin; les *trois ſœurs*, Capitaine *Torges Olſer*, venant de Mos en Norwege, chargé de planches, de douvelles & de mats; la *Victoire des deux Freres*, Capitaine *Jacob Sparman* venant d'W dewalde en Suede en relâche dans ce Port, allant a Liſbonne.

Départ *de Navires.*

Du 6 au 9 Juillet, il eſt ſorti de ce Port 3 Navires, ſçavoir, la *Sophie*, Capitaine *Andois Foyen*, allant à Friderickſthad, chargé de 53323 *liv.* de ſucre brut & terré, & de 55664 *liv.* de café; la *Paix*, Capitaine *Jacob Obbes*, allant à Hambourg avec 170101 *liv.* de ſucre brut & terre, 167976 *liv.* de café, & 1446 *liv.* d'indigo; la *Thamiſe*, Capitaine *Donat*, du Havre, allant à la côte de Guinée avec 40 barils de bœuf, du lard, de l'eau-de-vie, du riz, du fromage, des feves, du cidre, du vin, des nattes de jonc, des dames jeannes vuides, 350 barres & 18 pieces de canons de fer, des fuſils, des boulets, des couteaux & autres quincailleries, de la poudre à feu & 47 balles, ballots, tonneaux & caiſſes contenant diverſes marchandiſes pour la traite des Noirs.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 12 Juillet.

AGRICULTURE.

SUITE *du Mémoire ſur les Charanſons.*

ON demande encore pourquoi des grains ſortis de la grange bien ſains & bien nets, embarqués & retenus ſur les eaux par des accidens imprévus, arrivent à Rouen remplis de charanſons ?

On pourrait dire que les ſacs avant qu'on y mit les bleds, étaient garnis de ces inſectes, que ceux-ci y avaient dépoſé leurs œufs, en ſuppoſant que ce fût la ſaiſon ; que leur développement avait eu lieu quoique ſur des bleds nouveaux, parce qu'il avait été favoriſé par le ſéjour des grains ſur les eaux. Mais on peut fort bien douter que les grains ſortiſſent de la grange, ou qu'on ne les en eût tirés que dans une ſaiſon fort avancée, c'eſt-à-dire au printemps : en effet il eſt prouvé par tout ce que j'ai rapporté que les charanſons peuvent bien attaquer les bleds nouveaux pendant l'hyver, & même avant, c'eſt à-dire peu de temps après qu'ils ont été moiſſonnés ; mais alors ce n'eſt que pour s'en nourrir & non pour s'y multiplier. Auſſi l'opinion générale qu'ils n'en veulent qu'aux vieux bleds, n'eſt fondée que ſur ce que jamais l'on ne vit dans des bleds ſortant de la grange (*a*) cette multitude innombrable de charanſons qui paraît quelquefois dans ceux qui ſont parvenus à l'été, ou qui ont vieilli quelque tems dans les greniers. Cela s'accorde très-bien avec l'expérience & avec les obſervations que j'ai faites ci-devant.

L'hyver n'eſt pas une ſaiſon propre à la multiplication des inſectes, & particulierement à celle des charanſons qui alors vivent cachés & retirés dans les fentes des planchers : l'état d'engourdiſſement dans lequel ils ſe trouvent prouvent aſſez qu'ils ne ſont rien moins que diſpoſés à ſe reproduire.

Je finirai par une obſervation qui démontre que c'eſt dans les greniers & non dans les campagnes que les charanſons ſe multiplient. Mes bleds de 1765 qui furent ſi maltraités avaient paſſé l'hyver chez un Boulanger éloigné de ſix lieues de cette Ville. Cet homme avait une bonne proviſion de grains qui lui appartenaient ; ces grains reſterent chez lui, & il ne vit aucun charanſon ; les miens ſortis de ſes greniers paſſerent dans d'autres où il y avait de ces inſectes, & ils en furent rongés.

Je crois avoir aſſez bien prouvé que les charanſons ſe multiplient dans les greniers ; qu'il eſt important de les détruire juſqu'au dern^er^. s'il eſt poſſible ; qu'il eſt très-dangereux de placer dans les greniers exempts de charanſons des bleds qui en ſont infeſtés ; que le grand ſecret pour les détruire eſt l'eau bouillante ; que pour empêcher leur multiplication il faut ſouvent remuer le bled, & ſurtout dans le temps de la ponte, c'eſt-à-dire au prin-

(*a*) Si l'on entend par des bleds ſortans de la grange des bleds moiſſonnés depuis deux à trois mois ſeulement.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

temps & en été ; que ſi ce moyen ne ſuffit pas il faut recourir au ſpécifique ci-deſſus.

Il ne me reſte qu'à recommander à ceux qui voudront faire uſage de l'eau bouillante, de nétoyer très-exactement les bleds avant que de les mouiller ; par ce moyen ils pourront après les avoir fait ſécher s'en ſervir comme auparavant ; mais s'ils manquent à cette précaution, la farine & le ſon qui en auront été détachés par les charanſons, formeront ſur les grains une pâte ſi dure & ſi compacte, qu'il ſera preſque impoſſible de l'en ſéparer. *Fin.*

SUITE *de la réponſe de MM. de la Société Royale d'Agriculture du Bureau du Mans, à* M. Fontanes, *ſur les défrichemens.*

Je crois qu'une loi forcée pour abolir des droits de propriété auſſi anciens que la Monarchie, ne ſerait pas bien annoncée, & peut-être mal reçue, & que ſi elle eût eu lieu, elle aurait pu révolter les eſprits ; il y aurait eu lieu de craindre qu'elle ne portât du préjudice au progrès des défrichemens par la multiplicité des conteſtations. Il ſerait facile d'en citer quelques exemples, mais on peut regarder comme certain celui qu'elle porterait infailliblement à nos anciennes cultures toujours les plus précieuſes à l'Etat, & qui ont un beſoin inſtant d'encouragement, par l'abolition de toutes les entraves qui arrêtent leur amélioration, enfin ce ſont elles qui portent tout le poids des charges quelconques.

Si dans ces circonſtances critiques on annonce toutes ſortes de franchiſes à un Colon qui ſerait dans une grande miſere ; qu'on lui diſe qu'il ne payera pendant dix ans ni taille, ni vingtiéme, ni droits de dixmes, &c. & que tout ſon travail tournera en entier à ſon ſeul bénéfice, il eſt aiſé de comprendre que l'envie de ſe ſouſtraire à la miſere & que ſon bien-être le porteront à abandonner le lieu où il ne peut vivre & ſuffire à ſes charges, pour aller former un établiſſement avec ſa famille dans un lieu abſolument libre où il ne dépendra de qui que ce ſoit. La liberté & la franchiſe abſolues ſont les premiers deſirs de l'humanité, les Français ſurtout en ſont plus ſuſceptibles.

Jamais la Société n'a prétendu, & il y aurait de l'abſurdité à le dire, que les Propriétaires d'aucunes anciennes cultures les quittaſſent pour aller former de nouveaux établiſſemens dans les landes incultes ; car ſi ces propriétés étaient abandonnées par les Colons, elles auraient le malheur de devenir elles-mêmes incultes ; l'Etat ne ferait alors aucun gain. Les Communautés y perdraient beaucoup par l'augmentation de la ſurcharge que cauſerait la diminution du nombre des Contribuables ; le Propriétaire en perdant le revenu de ſa terre, faute de bras pour la cultiver, ſerait ruiné.

Quoique parmi les terres vaines, vagues & incultes, il s'en trouve de productives, il faut cependant convenir que la plûpart le ſont moins que nos anciennes cultures. Nos peres n'ont pas formé leurs premiers établiſſemens dans les plus mauvais fonds de chaque Province, ceux-ci méritent donc une ſorte de préférence, ou au moins d'être conſervés ; s'ils produiſent moins que dans les anciens tems, il faut en chercher la cauſe & y remédier. Perſonne ne doute que ce ne ſoit la négligence du Colon cauſée par ſa miſere, par ſa ſurcharge, qui le décourage dans ſon travail ; que le peu de bénéfice qu'il en retire & la difficulté d'y pouvoir vivre, le dégoûte ; que toutes les entraves l'arrêtent, &c.

NOUVELLE *découverte pour tanner les cuirs, par les ſieurs Thomas Rankin & Holle Waring.*

Il paraît par un Mémoire préſenté à la Chambre des Communes en Irlande, le 13 de Juin, que le S^r. Thomas Rankin a tanné pluſieurs eſpèces de peaux avec une matiere qui auparavant n'avait jamais été employée à cet uſage en Irlande ; que le cuir ainſi préparé eſt d'une bonne qualité & d'un bon uſé. Cette découverte ſera d'une grande épargne pour le public, & d'un avantage conſidérable pour toute la Nation, relativement à l'écorce d'arbres dont il a été importé en Irlande 82,018 barils, en 1764 & 71,826 en 1765.

Cette matiere eſt la bruyere qui ſe trouve en abondance dans ce Royaume. Voici la méthode de s'en ſervir. On la jette dans une grande chaudiere pleine d'eau, & on

la laiſſe bouillir environ trois heures qui ſuffiſent pour en faire ſortir le ſuc. On tranſvaſe enſuite cette eau dans de grandes cuves qu'il faut placer de façon qu'on puiſſe en retirer l'eau une ſeconde fois. Il faut avoir ſoin de mettre les peaux dans cette derniere eau quand ſa chaleur eſt tombée au dégré de celle du ſang d'un animal qu'on vient de tuer. Cette façon de procéder nourrit pour ainſi dire les peaux, & les tanne beaucoup plus aiſément que par la méthode ordinaire qui était de les jetter dans l'eau d'écorce froide. Il ne faut par ſe ſervir de Cuves de fer, elles noirciraient & durciraient le cuir. Les cuirs ſe tannent ainſi plus promtement & mieux que par aucune autre méthode où on emploie des écorces d'arbres, ſurtout ſi l'on change ſouvent l'eau de bruyere, & qu'on ne lui laiſſe jamais qu'un dégré de chaleur naturelle.

La Chambre des Communes a ordonné la publication de cette découverte.

Notice *du Journal de Janvier.*

Ce Journal commence par une *Réponſe au Mémoire de M^r. H. inſérée dans le Journal de Novembre; par l'ami de cet Auteur.* Cet ami, connu depuis ſous le nom de M^r. N. ſoutient que la *claſſe* appellée *ſtérile* dans le tableau économique, n'eſt pas *productive* dans ſes achats, qu'elle n'en peut faire qu'à raiſon des ſalaires qu'elle reçoit, qui ſont déterminés par le prix des productions, & ne le déterminent pas; il ſoutient qu'elle n'eſt pas *productive* dans ſes ventes, qu'elle ne fait alors que ſe rembourſer de ſes dépenſes par celles qu'elle occaſionne à ſes Acheteurs. Il ajoute qu'on ne peut rien dire en faveur de la *productibilité* de cette claſſe, qui ne ſoit encore mieux applicable aux chemins & aux charretes. Il rappelle à cette occaſion le ſophiſme d'un jambon qui fait boire, & de la corde du puits qui eſt la ſource puiſqu'elle fournit l'eau, pour faire voir qu'il faut bien diſtinguer les cauſes des effets & les moyens des cauſes.

Ce Mémoire eſt ſuivi par la *Queſtion des Fabricans de Niſmes* qui achetent pour *un million* de ſoie à l'Étranger, & fabriquent avec cette ſoie pour 2,500,000 ℔ de bas qu'ils revendent à l'Étranger, & qui demandent s'ils ne ſont pas *Producteurs* de ces 1,500,000 ℔ qu'ils ont conſommées & fait conſommer par leurs Ouvriers.

On lit enſuite une *Réponſe de M^r. N. à cette queſtion*: nous n'expoſerons qu'une de ſes raiſons; pour vendre, dit-il, 2,500,000 ℔ de bas de ſoie à l'Étranger, il faut en fabriquer pour 7,500,000 ℔, attendu qu'on en conſomme dans l'intérieur de l'État au moins le double de ce qu'on en vend au dehors. Pour en fabriquer pour 7,500,000 ℔ il faut, d'après le calcul de MM. de Niſmes, acheter pour *trois millions* de ſoie à l'Étranger: qui achete pour *trois millions* de ſoie & revend pour 2,500,000 de bas, doit 500,000 ℔ qu'il faut payer à l'Étranger: où eſt le produit?

C'eſt après cette réponſe qu'eſt placé un *Mémoire* qui a fait quelque bruit *au ſujet des Loix prohibitives du commerce dans les Colonies.* Ce Mémoire intitulé *Obſervations* eſt une réponſe vive & fort étendue à celui inſéré dans le Journal de Décembre.

Il ſerait difficile de l'extraire ſans paſſer les bornes d'une notice. Les Journaliſtes y ont joint 34 notes. Nous renvoyons pour elles comme pour le Mémoire au Journal même. On trouve à la ſuite de ce Mémoire *des obſervations ſur l'intérêt de l'argent, par M. Niſaque.* Le principe de l'Auteur eſt que le revenu des terres devant payer celui des emprunts, il ne faut pas que celui qu'on ſe procure en prêtant ſoit plus fort que celui qu'on retire en achetant une terre, ſans quoi les rentes enrichiraient le revenu territorial, d'où ſuivrait la dégradation de la culture & la bonqueroute.

Ces obſervations ſont ſuivies par une *Queſtion ſur les deuils*, avec la *réponſe, par M^r. N.* qui avance que les deuils ſont moins nuiſibles au commerce qu'on ne le croit, qu'ils ne font que ſubſtituer une conſommation à une autre, & que celle des étoffes de laine eſt plus utile par ſes correlations que celles des étoffes de ſoie.

Le Journal eſt terminé par l'*Hiſtoire de la découverte faite en France de matieres ſemblables à celle dont la porcelaine de la Chine eſt compoſée*, tirée d'un Mémoire lu à l'Académie Royale des Sciences, par M. Guettard.

Annonces de Livres.

Déſenſes de pluſieurs ouvrages ſur l'Agri-

culture, ou Réponſe au livre intitulé: Manuel d'agriculture dans lequel M. de la Salle a attaqué MM. Duhamel, Tillet & Patullo; par M. de la Marre. Paris chez de la Tour, Libraire rue Saint Jacques.

Le but de M. de la Marre eſt de réfuter la critique trop mordante & même indécente de M. de la Salle qui, dans ſon *Manuel d'Agriculture*, attaque trop vivement les principes de MM. Duhamel, Tull, Patullo, Tillet, &c. La réputation de M. de la Salle, Auteur d'un excellent ouvrage *ſur les prairies artificielles*, pouvait donner un grand poids à ſon *Manuel d'Agriculture* qu'il annonçait comme le ſeul livre qui dût ſervir de Rudiment aux Laboureurs, aux Propriétaires & même au Gouvernement. M. de la Marre démontre d'abord que M. de la Salle paraît n'avoir pas étudié les Auteurs qu'il critique; il analyſe enſuite ſon ouvrage, & le réfute entierement. Il prouve enfin, contre l'idée de l'Aut^r du *Manuel* qu'il n'eſt pas prouvé qu'on ne doive écrire ſur l'agriculture que pour les gens de la Campagne, &c.

Supplément au Traité de la conſervation des grains, contenant pluſieurs nouvelles expériences; une méthode plus ſimple de conſerver les grains que celle qui a été publiée en 1754, *avec figures*; par M. Duhamel de Monceau de l'Académie Royale des Sciences, &c. Paris, de la Tour, rue Saint Jacques.

A V I S.

On offre à vendre du vin de Beaune vieux, franc, très-bon & qui n'eſt point cher. On trouvera des eſſais chez le S^r. Regnier, Marchand, à Paris, rue du Mail, maiſon de M^me. Morin. Il faut y aller avant dix heures du matin. Il en a auſſi du même cru de l'année 1764, & qui eſt d'un prix au deſſous.

C O M M E R C E.

Extrait des Gazettes Anglaises.

ON apprend par des lettres des Barbades que l'Amiral Tyrrel eſt parvenu à faire rendre la liberté du commerce aux Bâtimens Anglais qui allaient à Monte-Chriſti, & que ce commerce eſt rétabli comme auparavant.

Le projet d'ouvrir certains Ports libres en Amérique & dans les Indes Occidendentales, eſt cauſe que les Provinces où il y a des Manufactures ont déjà reçu des demandes conſidérables de marchandiſes propres au commerce avec l'Eſpagne. On fait même monter ces demandes à plus de 90,000 ℔.

Nous ſavons à n'en pas douter que l'on conſtruit actuellement dans différentes Colonies d'Amérique plus de 230 Bâtimens, dont la plûpart ſont deſtinés à être frétés pour l'Europe, ou à y être vendus. Une ſeule maiſon de commerce a fait, dit-on, acheter plus de dix mille chapeaux bordés en or, qui doivent être envoyés dans les Iſles de l'Amérique.

Les dernieres lettres de Nevis & de Saint Chriſtophe portent qu'on a dans ces Iſles les plus belles eſpérances d'une abondante récolte de ſucre pour cette ſaiſon.

On mande la même choſe de la Georgie pour la récolte du riz, & on ajoute qu'il arrive continuellement des perſonnes qui viennent des Colonies Septentrionales pour acheter des terres dans les Parties Occidentales de cette Province.

Le Vaiſſeau de guerre *le Dauphin* qui a fait le tour du monde, ne s'eſt ſervi que deux fois de ſes pompes pendant ſon voyage. Cet avantage eſt réſulté de l'excellent doublage de cuivre dont ce Vaiſſeau était garni. On lui donnera une augmentation d'hommes & de proviſions pour faciliter ſes découvertes dans le Continent Méridional; il prendra à bord un aſſortiment des différentes marchandiſes les plus propres à établir une correſpondance avec les Naturels du Pays, & il ſera abondamment pourvû de toutes les choſes néceſſaires pour rendre potable l'eau de la mer par la diſtillation.

Suite *des Remarques d'un ancien Colon ſur une aſſertion extraite du premier Mémoire de la Chambre du Commerce de Saint Malo.*

Les Armateurs de Marſeille nous apportent quantité de ſoieries de Gênes &

d'autres villes d'Italie, au grand préjudice de celles de France; des toiles de lin & bafins de Suiſſe; & ils portent dans ce Pays là nos beaux cotons américains, pour en fabriquer de très-belles toiles, bien meilleures que celles des Indes qu'elles imitent. Les Marſeillois nous les apportent ici, & nous les achetons avec plaiſir, bien fâchés cependant qu'on n'en faſſe pas de ſemblables en France, & que nous tranſportions à l'Etranger la main-d'œuvre.

Voilà quelles ſont les marchandiſes étrangeres dont nous faiſons uſage à Saint Domingue. Des Négocians Français nous les apportent; & la Chambre du Commerce de Saint Malo nous reproche que les Manufactures du Royaume languiſſent par le peu de conſommations des Colonies!

Nous finirons ce Mémoire par exprimer le deſir que nous avons qu'on emploie dans le Royaume les beaux cotons que nous y envoyons, & qu'on y fabrique toutes les eſpèces de toiles de ce genre, & mouſſelines dont nous avons beſoin. Il n'eſt pas plus impoſſible aux Français de les faire, qu'aux Suiſſes; nos Ouvriers ſont auſſi adroits que les leurs: elles ſeront infiniment meilleures que celles qu'on tire des Indes dont pluſieurs ont été portées & uſées par les Indiens avant que d'être vendues aux Européens. Les Ouvriers français peuvent aſſurément exceller dans la fabrique des toiles peintes; leur goût pour les deſſeins des étoffes l'emporte ſur ceux des Etrangers, & vraiſemblablement nous avons les mêmes teintures.

Au Port-au-Prince, le 15 Avril 1766.

B * * *

DERNIER EXAMEN *de l'utilité des Reglemens, & de l'inſpection des Manufactures, par M. Auffray, ancien Fabriquant de Paris.*

J'ai ſuffiſamment fait voir (a) de quelle conſidération l'inſcription était auprès de l'Acheteur, ſoit regnicole, ſoit étranger. Cependant il reſte encore à lever une derniere difficulté qu'on préſente avec une certaine confiance. *Mais ſi l'Acheteur en gros*, dit-on, *peut par ſes lumieres ſe mettre à l'abri des ſurpriſes du Fabricant, par qui le Conſommateur ſera-t-il éclairé!* Je voudrais bien ne pas trop m'attacher à une objection dont je vais faire ſentir le peu de ſolidité; mais il faut tout dire, il faut détruire les raiſonnemens les plus frivoles, comme les plus ſpécieux, & reſpecter ſeulement la vérité.

Il eſt auſſi difficile au Marchand Débitant de tromper le Conſommateur, qu'il eſt difficile au Fabricant de tromper le Marchand. Le Commerçant qui traite avec le Fabricant eſt Connaiſſeur, & doit l'être néceſſairement: le Conſommateur peut être auſſi Connaiſſeur, mais il n'y a pas de néceſſité. Le Conſommateur forme donc deux claſſes, l'une de ceux qui ſont éclairés, & l'autre de ceux qui ne le ſont pas: les premiers par leurs lumieres ſavent ſe préſerver des ſurpriſes; quant aux ſeconds que ſont-ils, qu'elle eſt leur conduite? Tout le monde le ſait. Les Conſommateurs qui ne peuvent pas ſe fier à leurs lumieres ne font jamais d'achats qu'ils n'aient avec eux *un Ouvrier accoutumé à employer l'étoffe*, & par conſéquent bon Connaiſſeur; il leur ſert de guide, dirige leurs vues, les éclaire par ſes obſervations, & les met à couvert des tromperies: je le répéte, tout Conſommat^r. ſage & qui n'eſt pas Connaiſſeur ſe conduit invariablement de la ſorte.

On voit que de toutes façons le Marchand Débitant a toujours affaire à un Conſommateur éclairé? S'il arrive quelquefois qu'un Conſommateur ſoit trompé, ce n'eſt jamais qu'un Conſommateur imprudent & ſans lumieres, qui ira avec ſes ſeules connaiſſances chez le premier Marchand, dont malheureuſement pour lui la probité ſera en défaut; mais outre que c'eſt une exception à la conduite que tiennent généralement les Conſommateurs, on peut dire encore que cette mauvaiſe rencontre arrive rarement: lorſqu'elle a lieu, c'eſt un malheur qui n'eſt jamais ſuivi d'un autre, car le Conſommateur devenu plus ſage prendra dans la ſuite un guide, ou mieux informé s'adreſſera à un Marchand d'une probité reconnue chez lequel il continuera de ſe fournir. Il n'y a donc que le Conſommateur imprudent, étourdi qui puiſſe être trompé, encore ne le ſera-t-il qu'une fois, & il ne faut pas plus de deux ou trois mauvais procédés pour décréditer

(a) Gazette, Numeros 51, 52, 53, 54.

un Marchand, le plonger dans la miſere & le ſouſtraire à la Société. Le nombre des hommes qui courent ſi rapidement à leur perte, peut-il jamais être grand dans une Société, qui ne ſe ſoutient que par l'honneur? C'eſt cependant de quelques faits particuliers, dont le nombre pourrait diminuer en les ſoumettant à l'examen, (*a*) qu'on veut tirer des inductions générales. Quelle façon de raiſonner! quelle fauſſeté de principes!

LETTRE *aux Auteurs de la Gazette.*

MESSIEURS,

Il ſerait du reſſort de votre Gazette de nous donner des notions exactes du commerce actuel de Nantes.

Nous les trouvons, à la vérité, dans le Dictionnaire de Savary, édition de 1723, mais depuis ce tems l'accroiſſem[t] du nombre de ſes Habitans, & les progrès du commerce ont bien fait changer la face des affaires, & augmentent par conſéquent le beſoin que nous aurions d'une refonte totale de l'article de ce Dictionnaire qui traite du commerce de Nantes.

ARTICLE. *Bretagne.*

Il parle depuis la page 885 juſqu'à 894, 1°. des marchandiſes du cru de la Province de Bretagne; 2°. de ſes fabriques de différentes eſpèces de toile; 3°. de ſes mines de fer & des forges, du charbon de terre & des moulins à papier; 4°. du commerce de la pêche qui y eſt conſidérable; 5°. de ſes métiers pour la fabrique de diverſes étoffes de laine; 6°. du détail des marchandiſes que les Vaiſſeaux de cette Province apportent dans leurs retours.

ARTICLE. *Nantes.*

7°. Du commerce des beurres de l'Evêché de Nantes; 8°. de la deſtination de ſes vins & de ceux qui ſont tirés d'autres Provinces; 9°. de ſes toiles; 10°. du nombre des mines de fer dans ſon Evêché; 11°. de la fabrique de diverſes petites étoffes de laineries; 12°. du détail circonſtancié de ſon commerce tant au dedans qu'au dehors; 13°. du nombre de ſes rafineries à ſucre.

Les inſtructions que nous donne le Dictionnaire de Savary ſur tous ces différens objets ſont aujourd'hui pour la plûpart fautives & défectueuſes, ce qui prouve bien la néceſſité d'une édition de l'ouvrage, plus exacte & plus vraie. (*a*)

La réviſion & la correction des articles de la Bretagne & de Nantes (particuliérement de cette derniere Ville) ſeraient une tâche bien digne de quelque Négociant que ſes lumieres & ſon expérience mettraient à portée d'inſtruire ſes Citoyens.

Propoſez-leur cette tâche par la voie de votre Gazette, & par la même voie daignez nous faire paſſer leurs obſervations.

(*a*) On on a déja combattu les mauvais procédés attribués aux Anglais dans leur commerce au Levant, Gazette Numero 45.

(*a*) On travaille à une nouvelle édition de cet ouvrage.

CHANGES.

J. 1766.	*Lundi* 7.	*Mar.* 8.	*Mer.* 9.
Amſterdam.	55 ½ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32.1 6[e] au ⅛	. . . .	. . . .
Hambourg.	171 ¼ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 4 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 1 6. .	. . . .	. . . .
Livourne. .	96 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon, P. .	7 8[e]. p[e]. .	. . . .	. . . .

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 30 *Juin* 1766.

Les Navires *les Deux Notons*, de 150 tonneaux, Capitaine *Terrien*; *la Ville de Léogane*, de 250 tonneaux, Capit[e]. *tronſon*; *le Marquis de Levy*, de 250 tonneaux, Capitaine *Gillet*; & *l'Apollon*, de 250 tonneaux, Capitaine *Moſneron*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Martinique, le deuxiéme & le troiſiéme pour